2023-2024

Régime de soins de santé et dentaires de l'**AEEPM**

MACES

En profiter. Pendant qu'on est là

Quelle est la couverture ?

Santé

Dentaire

Vision

Voyage

Pour une description complète de la couverture, les coûts, l'admissibilité et les numéros de contrat, visite **www.studentcare.ca/maces**.

Période de retrait et de changement de couverture

14 août au 29 septembre 2023*

Si tu es admissible, les frais du Régime sont inclus dans tes frais de scolarité. Au cours de cette période, tu peux te retirer du Régime, modifier ta couverture ou inscrire les membres de ta famille. Visite **www.studentcare.ca/maces** pour la marche à suivre.

Prendre note que pour l'année universitaire 2023-2024, **les Soins de santé virtuels et le Programme de protection juridique seront inclus dans le Régime de soins dentaires** et ne seront plus facturés séparément. Les étudiant·es qui choisissent de ne pas adhérer au Régime de soins dentaires seront également exclus de ces services.

***Attention !** Si tu complètes ton retrait avant le 28 août, les frais du Régime seront retirés de ton compte étudiant avant la date limite de paiement des frais de scolarité.

Inclus dans le Régime de soins dentaires :

Soins de santé virtuels

HI

Fourni par **Dialogue**

Des soins de santé virtuels qui te mettent en contact avec des infirmier·ères et des médecins de partout au Canada.

Programme de protection juridique

Les essentiels

Un service de consultation pour toutes vos questions juridiques et une représentation juridique pour les litiges liés au logement, à l'emploi, aux droits académiques, etc.

Économise davantage !

Consulte un·e professionnel·le du Réseau Studentcare pour plus d'économies sur les services de santé.

STUDENTCARE

Des questions ?
www.studentcare.ca/maces

Scanne le code QR pour plus de détails sur ton Régime.